



**PRÉFÈTE  
DE LA  
CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

portant prorogation du délai pour statuer sur la demande d'enregistrement présentée par la société ENROBÉS DU SUD-OUEST relative à l'enregistrement d'une centrale d'enrobage à chaud au bitume de matériaux routiers sur le territoire de la commune de MARSAC

La préfète de la Charente  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre V (partie législative) et le titre II du livre I<sup>er</sup> (partie réglementaire) ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2023 donnant délégation de signature à Mme Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;

Vu la demande d'enregistrement présentée par la société ENROBÉS DU SUD-OUEST dont le siège est situé Bois du Chadutaud à Asnières-sur-Nouère (16290) relative à l'installation d'une usine d'enrobage et de recyclage à chaud au bitume de matériaux routiers sur la commune de Marsac, déposée sur la plateforme de télédéclaration en ligne le 7 mars 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 2023 portant ouverture d'une consultation du public du 30 mai 2023 au 28 juin 2023 à la mairie de Marsac, relative à la demande précitée ;

Considérant qu'à ce jour l'instruction de ce dossier n'est pas achevée ;

Considérant qu'il convient conformément aux dispositions de l'article R 181-41 du code de l'environnement de fixer un nouveau délai pour statuer sur la demande précitée ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le délai pour statuer sur la demande présentée par la société ENROBÉS DU SUD-OUEST pour l'installation d'une usine d'enrobage et de recyclage à chaud au bitume de matériaux routiers sur la commune de Marsac est prorogé jusqu'au 7 octobre 2023.

**Article 2 :** La secrétaire générale de la préfecture et la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la préfecture de la Charente et dont une copie sera notifiée à la société ENROBÉS DU SUD-OUEST, Bois du Chadutaud à Asnières-sur-Nouère (16290).

Angoulême, le 28 JUIL. 2023

Pour la préfète et par délégation,  
La secrétaire générale,

  
Nathalie VALLEIX